LE JOURNAL DE LA QUALITE DE L'EAU ET DE LA RICHESSE DU MILIEU

INF'EAU n° 29 septembre 2010

APIEEE : ASSOCIATION DE PROTECTION D'INFORMATION ET D'ETUDE DE L'EAU ET DE SON ENVIRONNEMENT

79170 – CHIZE

SOMMAIRE

- **Edit'eau 1**
- **Les chiffres du maïs 1**
- **Les point sur nos rivières 2**
- **Une goutte de plus 4**
- **Actualités juridiques 5**
- **Jardinage sans pesticide 5**
- **Les Brèves 6**

EDIT'EAU

Bleue ! C'est la couleur de la vague humaine qui parcourait le lit asséché de la Sèvre Niortaise le 7 août dernier à Exoudun. C'est la même vague qui le 26 juin de la Brèche à la préfecture de Niort rappelait à la mémoire collective que l'eau est une ressource épuisable , fragile et banale à la fois. Cette vague bleue était encore celle qui le 4 septembre dernier à Saint Jean d'Angély, à l'appel de nos amis de SOS Rivières, rafraîchissait la mémoire de ceux qui semblent avoir oublié ce qu'est une rivière vivante, soumise depuis 25 ans au coup de force , car c'est de cela qu'il s'agit , d'une maïsiculture outrancière soutenue contre toute logique globale, par des principes obsolètes.
Belle initiative d'Hélène Girard de fédérer par ces manifestations « bleues » les énergies d'associations, groupes, structures, sympathisants, dont l'un des points communs est la volonté de préserver l'environnement. Les uns luttent contre les OGM , d'autres activent une AMAP[1], d'autres encore militent au sein d'une association environnementale etc…
Nous nous sommes fédérés autour du besoin fondamental de notre société : l'eau.
En 1990, Gérad Pillaud (†1991) , premier secrétaire de l'APIEEE disait : « *le pire serait de s'habituer* ! »
Vingt ans après la conscience collective reste très vive : la lutte continue, nous avançons certes à pas lents, mais nous avançons.
Notre dernière victoire juridique en atteste !
Et nous ne pourrons continuer à le faire qu'avec le soutien des adhérents et aussi grâce à de belles initiatives comme celle d'Hélène !
C'est une belle démonstration : passer de l'idée à l'action, ne serait ce qu'en soutenant celles et ceux qui militent au sein d'associations.
Donner encore plus de sens à sa vie !

Daniel Barré

Manifestation à Niort le 26 juin 2010

[1] AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

Les chiffres du maïs…

La région Poitou-Charentes est la 5ème région de France pour la culture du maïs, dans le département des Deux-Sèvres cette culture ne représente qu'environ 1/5ème des surfaces cultivées en céréales ou oléagineux, soit 58 000 ha en 2009, avec environ moitié de la surface en maïs-grain (31 000 ha) et moitié en maïs-fourrager (27 000ha) utilisé directement sous forme d'ensilage par des éleveurs de bovins (1) .

12 700 ha de maïs-grain (41%) et 3 500 ha de maïs-fourrager (13%) sont irrigués en Deux-Sèvres (2) (36 000 ha en Charente-Maritime !)

Ces 16 200 ha irrigués, auxquels il faut ajouter pour une faible partie du maraîchage et des vergers, ne représentent que 6% de la Surface Agricole Utilisée du département, avec une plus forte proportion dans la partie sud, en particulier la zone « Mignon-Courance » et « Clain du sud » (plus de 15% de la SAU irriguée), puis « Boutonne » et « Aume-Couture » (plus de 10% de la SAU). (3)

L'évolution des surfaces en maïs est plutôt repartie à la hausse ces trois dernières années dans notre département : 30 800ha de maïs grain en 2009, contre 23 000ha en 2007 et 28 000ha en 2000, mais avec une certaine stabilité de la part irriguée, 12 200 ha en 2007, 12 700 ha en 2009.

En réalité ce maïs irrigué ne représente qu'une assez faible partie de la production céréalière/oléagineux : **1.2 millions de quintaux** de maïs-grain « irrigués », pour à peu près autant de maïs-grain « sec », et **9.1 Mq** d'autres céréales (blé, orge) et **1.6 M** d'oléo-protéagineux (colza, tournesol, lin) (4) , mais au prix d'une très forte dépense de la ressource en eau, en moyenne **30 millions de m3 d'eau** utilisés pour l'irrigation dans notre département. (cela fait 25 m3 d'eau par quintal produit !)

De même, au recensement agricole 2000, 1044 exploitants agricoles sur les 4000 du département déclaraient avoir utilisé au moins une fois l'irrigation ; si l'on s'en tient aux seuls secteurs « grandes cultures / polyculture élevage » on parle alors de **700 irrigants sur 2000 agriculteurs** (soit un peu plus d'un sur trois). La culture irriguée est dans ce cas le maïs à 86%(5).

Donc cela veut dire que 700 exploitants sur 2000 irriguent 16 000 ha de maïs soit 6% des surfaces cultivables, mais aussi que 1400 autres n'irriguent pas et que 257 800 ha d'autres céréales, maïs et oléagineux sont cultivés sans nécessiter aucune irrigation !

Un céréalier irrigant du département exploite en moyenne 180 ha dont 50 sont irrigués. Une parcelle irriguée permet d'obtenir un meilleur rendement en grain d'une quinzaine de quintaux/ha, soit 92 q/ha contre 77 q/ha en sec en moyenne en Poitou-Charentes (6) . l'écart étant variable et plus important les années sèches. (100q/ha pour le maïs irrigué contre seulement 62q/ha en « sec » pour l'année sèche 2009 en Deux-Sèvres, mais 93q/ha en sec pour l'année 2007 plus arrosée) (1).

Un très récent sondage (7) sur une douzaine d'exploitations représentatives du bassin versant de la Courance confirme ces différences : 75/80 q/ha en sec, 100 q/ha en zone basse non irriguée, 110 q/ha en plaine irriguée (terres de groies).

Au niveau des revenus, la différence est sensible en faveur des irrigants (8) , un produit brut supérieur de 260€/ha, mais des charges plus importantes de 217€/ha, avec au final un Revenu Courant avant Impôt plus élevé de 41€ /ha, soit 42 500€/an pour l'exploitation moyenne de 180 ha (+7400€).

Cette situation provenait également d'un écart important dans le montant des aides « compensatoires » de la PAC avant 2003. Dans notre département, les primes étaient de 444€/ha pour une surface irriguée contre 313€ en sec.(9)

Cependant, depuis la réforme de la PAC de 2003, les aides aux cultures (DPU) sont partiellement « découplées » de la production, il n'y a plus de surprime pour les surfaces irriguées, et de plus il existe une aide « limitation de l'irrigation » de 253 €/ha pour les parcelles qui ne seraient plus irriguées.

Des mesures qui commencent progressivement à être utilisées dans notre département. E.H

(1)(2)(3)(4) statistiques agricoles Agreste 2008 et 2010
(5) Agreste RA 2000
(6) Agreste - Enquête Pratiques Culturales 2001
(7) AgroParisTech – Etude du bassin versant de la Courance
(8) Agreste –RICA 2000 –OTEX 13
(9) ONIC

Point sur nos rivières cet été

➢ La situation des cours d'eau du nord :

Dès les premiers jours de juillet, les débits de l'Argenton, du Thouet et du Thouaret, de la Sèvre nantaise et de l'Autize ont chuté à des valeurs inférieures aux débits d'alerte :

Au premier juillet moins de 240 l/s[2] à Massais pour **l'Argenton,** moins de 80 l/s pour **le Thouaret**, 58l/s pour **l'Autize**, 200 l/s à St Loup Lamairé pour **le Thouet** le 8 juillet . La Sèvre Nantaise est en difficulté dès le 10 juin.

Les débits de crise qui mettent en péril les milieux aquatiques sont malheureusement atteints et dépassés dès le 8 juillet pour le Thouaret qui est en rupture d'écoulement au 15 août, mi-août pour l'Autize (40 l/s) et l'Argenton (50 l/s).

La Dive du nord est encore à 460 l/s au 1er septembre (alerte).

➢ La situation des rivières du sud :

Le **débit de la Sèvre** niortaise au pont de Ricou n'était que de 1,2 m3/s, sous le niveau d'alerte dès le 1er juillet au lieu des 1.7m3/s habituellement, (2,5 m3/s au lieu de 4 à la Tiffardière près de Niort), puis sous le débit de coupure de 700 l/s début août .

Au premier juillet **la Boutonne** avait encore un débit de 1800 l/s au moulin de châtre à St Séverin, mais 10 jours plus tard le premier niveau d'alerte des 800 l/s était atteint, puis le second niveau de 600 l/s le 23 juillet, le débit de crise de 400 l/s a été franchi les premiers jours d'août, un maigre débit de 350 l/s se maintient plus ou moins ensuite.

Comme l'an passé, des arrêts d'écoulement et des assecs sont observés sur le cours moyen du **Mignon** et de **la Courance** dès la fin du mois de juillet, en août et jusqu'à présent le Mignon est à sec sur tout l'amont de Mauzé et sans écoulement à l'aval, la Courance est à sec excepté entre Granzay et Le Bourdet.

Dans le Marais, les biefs alimentés par ces deux rivières sont à des niveaux très inférieurs aux cotes de référence : 20 à 50 cm en dessous à Sazay Chaban, plus de 50 cm en dessous pour le bief de La Grève. Les biefs des Bourdettes et de la Sotterie alimentés par la Sèvre ont pu maintenir les niveaux de référence. Le Bief de l'Aqueduc alimenté par l'Autize est à plus de 50 cm sous la référence !

Courant août les relevés de terrain de la Fédération de Pêche et de nos bénévoles montrent que **l'Aume** amont ne présente plus aucun écoulement, la **Dive du sud** est en assec, **l'Auxence** amont est en assec et rupture d'écoulement.

Plus globalement, les relevés effectués par l'ONEMA et la fédération de pêche sur 1025 km de linéaires de rivières (Mignon, amonts de la Sèvre et du Lambon, Boutonne et affluents, Aume et Couture, Dive du sud, Dive du nord et Thouaret) ont fait état de 44% d'assec ou d'arrêt d'écoulement au 15 août, (456 km)…

➢ Les conditions météorologiques :

A Niort, le cumul des précipitations depuis octobre 2009 jusque fin août 2010 est à peine inférieur à la moyenne interannuelle, 746 mm pour 800 mm de moyenne. En revanche, la pluviométrie de l'été est très faible, 148 mm de juin à août à Niort, c'était 142 mm l'an passé mais 254 mm l'été arrosé de 2007.

L'état de nos rivières et des milieux humides pendant l'été dépend ces dernières années, d'une part des conditions météorologiques et d'autre part des activités humaines comme des prélèvements agricoles et domestiques qui y sont effectués plus ou moins directement.

➢ Les prélèvements d'eau dans le milieu :

- En été, les prélèvements sont essentiellement ceux de l'irrigation, de celle de maïs pour la plus grande part actuellement, **28.7 millions de m3** en moyenne en 3 mois, et 18.6 pour l'eau potable (avec une constante tendance à la baisse, -18% depuis 2000, pour cette dernière utilisation).
- Les volumes d'irrigation utilisés sont très variables d'une année à l'autre, du simple au double, avec un maximum de 34 millions de m3 en 2003 et des minima de 17 millions de

[2] L/s : Litres par seconde

m3 pour des étés pluvieux comme ceux de 2007 et 2008[3].

- Les volumes utilisés sont proportionnels au déficit qui apparaît pour une période donnée (la semaine par exemple) entre la pluviométrie efficace pendant cette période, la réserve utile du sol de la culture et les besoins de la plante, qui sont eux fonction de l'Evapo-Transpiration Potentielle (ETP) de la période (fonction de la température et du vent) et du stade de végétation du maïs lui-même.

- Ainsi cette année, les cumuls de juin à août de cette ETP ont été de 436 mm, un peu plus que l'été dernier (427mm) mais 20% de plus qu'en 2007 (360 mm).

Combiné à la faible pluviométrie de la même période, les déficits pour cette culture ont été respectivement de 288 mm cet été, 286 mm l'été dernier et 106 mm l'été 2007.

- On comprend dès lors que les maïs implantés sur des « terres de groie » peu profondes dont la réserve utile est de 40 mm à moins de 100 mm (les plus courants sur les bassins du Mignon, de la Boutonne, de la Sèvre) vont nécessiter pour subsister un apport complémentaire conséquent en irrigation, ce qui n'est pas le cas pour des sols plus profonds de RU supérieure à 200 mm.
- Nous pouvons donc prédire que les volumes d'irrigation potentiellement nécessaires seront proches de ceux de l'année 2009, à moduler en fonction de la réelle application des périodes de restriction ou d'arrêt de l'irrigation.

Rappelons que les prélèvements effectivement effectués en nappes et rivières l'année dernière ont été de 17 millions de m3 plus 5.5 Mm3 par l'intermédiaire des barrages du Puy Terrier et de la Touche Poupard, soit **22.5 Mm3 au total**, les deux tiers des volumes « autorisés » actuellement.

- Il semble que le pressing que nous exerçons sur l'administration pour une application plus rigoureuse de règles de gestion un peu plus contraignantes a permis une certaine baisse des volumes d'irrigation réellement utilisés les années sèches, 34 millions de m3 en 2003, 22.5 Mm3 en 2009 pour sensiblement les mêmes surfaces irriguées, mais cela ne suffit encore pas à préserver certaines zones des assecs et des arrêts d'écoulement !

➢ La gestion « administrative » de l'eau :

Globalement les mesures de restriction et d'arrêt d'irrigation ont été prises au fur et à mesure du franchissement des seuils de référence [4]:

- fin juin, 4 zones de gestion sur 18 (Aume, Mignon ; les 2 Sèvres) connaissent les premières restrictions, début juillet, 9 zones sur 18,
- début août, 6 zones sont en arrêt total (Boutonne superficielle, Mignon, Sèvre, Clain) puis 10 zones mi-août en arrêt total, 6 en alerte sur 18 zones.
- Seules les zones infra de la Boutonne et du Clain-Dive du sud ne sont pas touchées par les restrictions jusqu'à aujourd'hui.

Nous avons noté que pour la seconde fois, la Préfecture a anticipé et signé l'arrêt total de l'irrigation sur la zone Mignon-Courance avant le franchissement du seuil de crise (pourtant relevé à -5.10m à La Jannerie commune du Bourdet), en prenant en compte à juste titre des indicateurs de surface comme nous le demandons. Cela n'a cependant pas empêché l'assec de la Courance et du Mignon quelques jours après.

La situation de cet été illustre encore malheureusement l'insuffisance, la non pertinence des valeurs retenues comme seuils d'alerte ou d'arrêt pour les différents bassins, alors qu'elles devraient permettre d'éviter ses assecs et arrêts d'écoulements les mauvaises années météo. Cela c'est déjà reproduit au moins 5 fois cette décennie !

Seule une diminution importante des surfaces irriguées permettrait d'éviter cela, et c'est ce que l'on n'observe pas vraiment au niveau du département puisque la sole de maïs irriguée est même passée de 12 200 à 12 700 ha en 2009 !

E.Hecht

Pour savoir plus : consulter le site de L'ORE
< http://www.info.eau-poitou-charentes.org/ >

[3] Les volumes utilisés avant l'année 2000 dépassaient parfois les 50 millions de m3 pour 3 mois et demi d'irrigation…

[4] L'APIEEE demande des mesures de restrictions plus fortes.

Une goutte de plus…

Voici que le cours d'eau s'agrandit….

Et oui, je suis heureuse de me joindre à vous en tant que salariée de votre association ! En Contrat d'Accompagnement à l'Emploi « croissance verte » depuis le 5 juillet, je suis, avec Christophe ainsi que tous les membres, adhérents et sympathisants de l'APIEEE une goutte de plus pour agir en faveur de l'Eau et de son environnement. En prenant en charge les dossiers d'action, de communication et de sensibilisation, je m'ajoute à vos efforts pour que coulent et vivent encore nos rivières et autres milieux aquatiques.

Afin de poursuivre les présentations, retrouvons nous le **6 octobre à 18H** au local APIEEE pour une balade en forêt, s'en suivra un repas participatif (prévoyez des plats à partager) et la projection d'un film nature à la salle des fêtes d'Availles !

D'ici là portez vous bien !

Aurélie Quéheille

Jardinage sans pesticide

Les ateliers de jardinage sans pesticide ont repris le **samedi 18 septembre.**
L'atelier suivant sera le dernier de l'année 2010
rendez-vous : samedi 23 Octobre à Lezay serre de l'ADEP.
La formation est donnée **gratuitement** .

L'objectif de ces ateliers est de pouvoir cultiver son potager sans l'aide de produits chimiques.
Des trucs, astuces, et savoir faire permettent à chacun de contribuer à la reconquête de la qualité de l'eau .
La formation est dispensée par un jeune et sympathique maraîcher biologique , Pierre. L'inscription est conseillée au 05 49 08 87 62 ou par courriel : apieee@wanadoo.fr

Cogitation jardinistique

Actualités juridiques

Comme vous le savez, l'APIEEE œuvre depuis une vingtaine d'années en faveur de la protection de l'eau et de son environnement. Au fil des années, elle a du s'engager dans une démarche juridique afin de défendre ce bien commun de la nation, et pour lequel la loi sur l'eau du 30/12/2006 a reconnu l'existence d'un droit à l'eau pour tous dans des conditions économiquement acceptables...

Récemment, c'est au niveau du droit international que l'on peut constater une avancée puisque l'assemblée générale de l'ONU du 28 juillet 2010 a reconnu le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement en déclarant que l'accès à une « *eau potable salubre et propre est un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme* » et a demandé « *aux États et aux organisations internationales de fournir des ressources financières, de renforcer les capacités et de procéder à des transferts de technologies (…..) afin d'intensifier les efforts faits pour fournir une eau potable salubre et propre et des services d'assainissement qui soient facilement accessibles et financièrement abordables pour tous* ».

Mais revenons à l'actualité juridique nationale, et pour cette rentrée 2010, nous vous avons sélectionné quelques guides,

textes, réponses ministérielles intéressants dans le domaine de l'eau:

- **Un guide juridique et pratique sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et humides** réalisé par l'Agence de l'eau Seine Normandie composé de 22 fiches qui sont régulièrement mises à jour, 22/06/2010 : http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=6693
- **Un guide pour exercer la police de l'eau**, réalisé par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du MEEDDM, juillet 2010, composé de fiches sur les thématiques suivantes : Cadre d'intervention de la police de eaux ; Formation, commissionnement et assermentation ; Planification : SDAGE et SAGE ; Gestion territoriale de la ressource ; Cours d'eaux non domaniaux ; Autorisations / Déclaration des installations, ouvrages, travaux et activités ; Intervention en cas d'accident et d'incident ; Recours ; Contrôles, Suites administratives et judiciaires. L'ensemble de ces fiches est téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.gesteau.eaufrance.fr/documentation/guides.html#METHODO

- **Revue des 12 SDAGE** : D'un bassin à l'autre, des enjeux, des réponses, MEEDDM, Agences de l'Eau, Les offices de l'eau, décembre 2009, téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/o2_-Dgaln_-Revue_des_12_Sdage.pdf

- Rapport du Commissariat Général au Développement Durable n°26, juillet 2010,: **« Les pesticides dans les milieux aquatiques »**, Données 2007, disponible à l'adresse suivante : http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/uploads/media/Pesticides_BAT_BD.pdf

- **Les efforts de la surveillance de la qualité de l'eau,** Eau France, service public d'information sur l'eau, Les synthèses n° 2, juin 2010, téléchargeable sur la page : http://www.eaufrance.fr/IMG/pdf/surveillancecoursdeau_201006.pdf

- **Le schéma national des données sur l'eau** a été approuvé, article publié dans Localtis le 24/08/2010, commentaire et lien vers l'arrêté du 26/07/2010 : http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/artVeille/artVeille&c=artVeille&cid=1250260229065

- Un arrêté sur **la réutilisation d'eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures** ou d'espaces verts, article publié dans Localtis le 31 août 2010, commentaire et lien vers l'arrêté du 2 août 2010 : http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/artVeille/artVeille&cid=1250260258837

Barbastella de la Charrière

OPERATION REDUCTION DES PESTICIDES EN PAYS MELLOIS

L'APIEEE présente sur diverses manifestations en Pays Mellois, son stand destiné à inciter chacun à réfléchir aux conséquences de l'utilisation des « pesticides » au quotidien, et inviter les actuels utilisateurs à réduire l'usage de ces produits. Nous avons obtenus une aide de l'agence de bassin Adour Garonne et sollicité une aide européenne dans le cadre du LEADER Pays Mellois.
Des bénévoles animent ce stand, nous aimerions vous compter parmi celles et ceux qui acceptent de donner une demie journée pour accompagner ce stand sur le territoire.

Une partie du groupe « pesticides »